

Premier projet de résolution CA22 220048 adopté en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003)

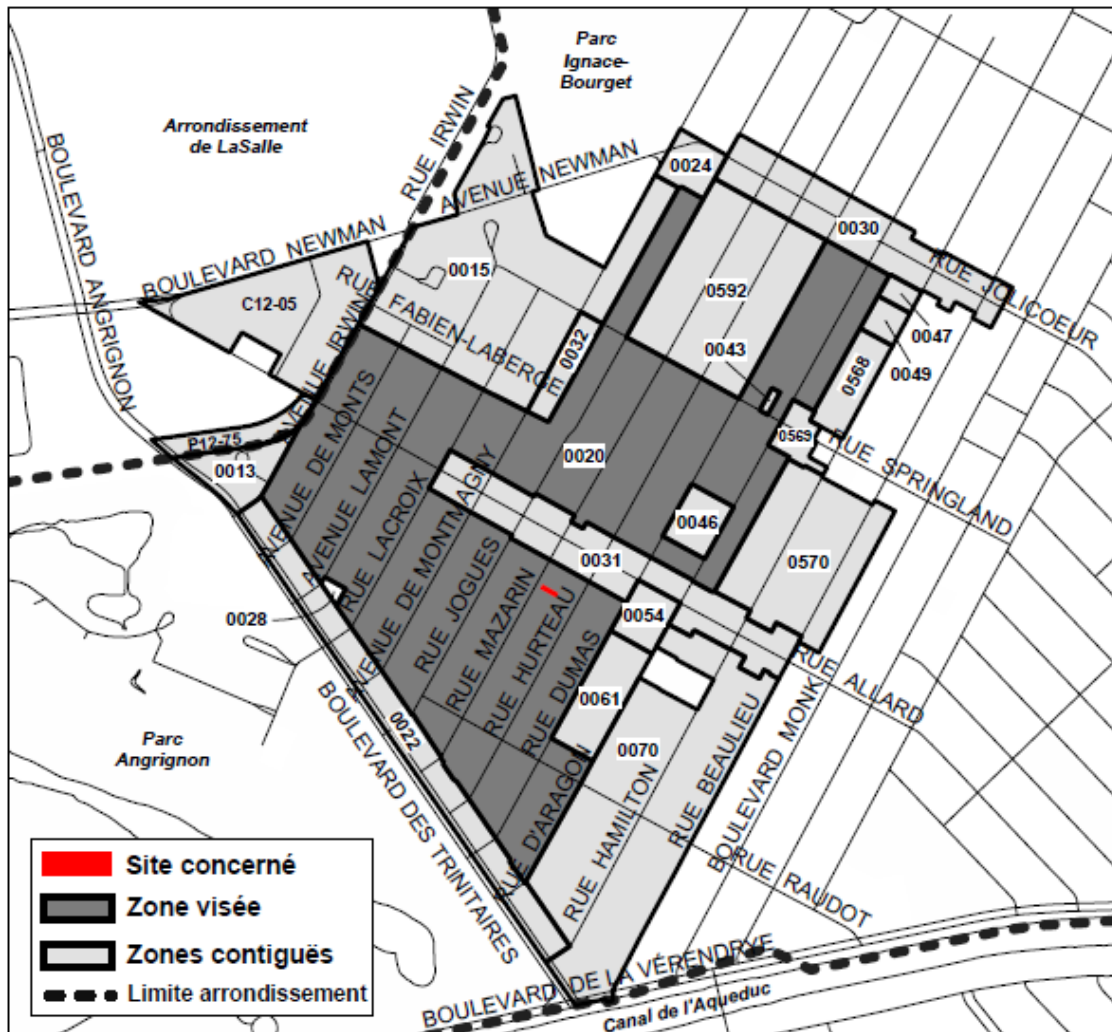
À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le premier projet de résolution CA22 220048 visant à autoriser une aire de stationnement en cour avant pour le lot 6 353 797 du cadastre du Québec, situé sur la rue Mazarin (dossier 1218678026) :

PRENEZ AVIS que, à la suite de l'adoption du premier projet de résolution indiqué ci-dessus lors de sa séance ordinaire du 15 février 2022, le conseil d'arrondissement tiendra une consultation publique écrite jusqu'au **4 mars 2022**, en conformité avec les décrets et arrêtés ministériels en vigueur et la résolution CA22 220048.

Ce premier projet de résolution vise à autoriser, pour le lot 353 797 du cadastre du Québec, situé sur la rue Mazarin, une aire de stationnement en cour avant, et ce, malgré les articles 583, 585 et 589.2 (autoriser une aire de stationnement en cour avant) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280).

Ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

Le territoire concerné par ce projet particulier comprend la zone visée 0020 ainsi que les zones contiguës 0013, 0015, 0022, 0024, 0028, 0030, 0031, 0032, 0043, 0046, 0047, 0049, 0054, 0061, 0070, 0568, 0569, 0570 et 0592, situées sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest, ainsi que les zones contiguës C12-05 et P12-75 situées sur le territoire de l'arrondissement de La Salle, tel qu'illustré ci-dessous :



Le sommaire décisionnel ainsi qu'une présentation expliquant le projet de résolution et les conséquences de son adoption sont accessibles sur le site internet de l'arrondissement dont l'adresse est : montreal.ca/articles/consultations-ecrites-dans-le-sud-ouest

Toute personne peut transmettre ses commentaires ou questions par écrit relativement à ce premier projet de résolution jusqu'au **4 mars 2022** de la manière suivante :

- en complétant le formulaire sur le site : montreal.ca/articles/consultations-ecrites-dans-le-sud-ouest .
- en écrivant un courriel à l'adresse : greffesud-ouest@montreal.ca ;
- par la poste, à la Division du greffe de l'arrondissement du Sud-Ouest, 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal (Québec) H4C 2K4 ;

Si les commentaires ou questions sont transmis par courrier, ils doivent être obligatoirement reçus à l'adresse mentionnée au plus tard le **4 mars 2022** pour être considérés, et ce, indépendamment des délais postaux.

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'une adresse courriel ou un numéro de téléphone afin qu'il soit possible de la contacter facilement. L'objet du projet concerné doit également être mentionné.

Fait à Montréal, le 17 février 2022.

Le secrétaire d'arrondissement,

Sylvie Parent, notaire